



## Processus n°: Allocation de développement des compétences

### Historique des modifications

Version	Date	Auteur	Remarques
1	16/09/2009	KCE	Version initiale
2	12/07/2012	AOS	Modifications

## Table des matières

---

Encodage .....	2
Exemple 1: modification de contrat avec maintien droit à l'ADC.....	5
Exemple 2: octroyer ADC avec effet rétroactif .....	6
Exemple 3: fin droit ADC .....	7
Exemple 4: mobilité niveau supérieur.....	8
Exemple 5: évaluation bisannuelle est insuffisante.....	9
Exemple 6: intégration et ADC .....	10

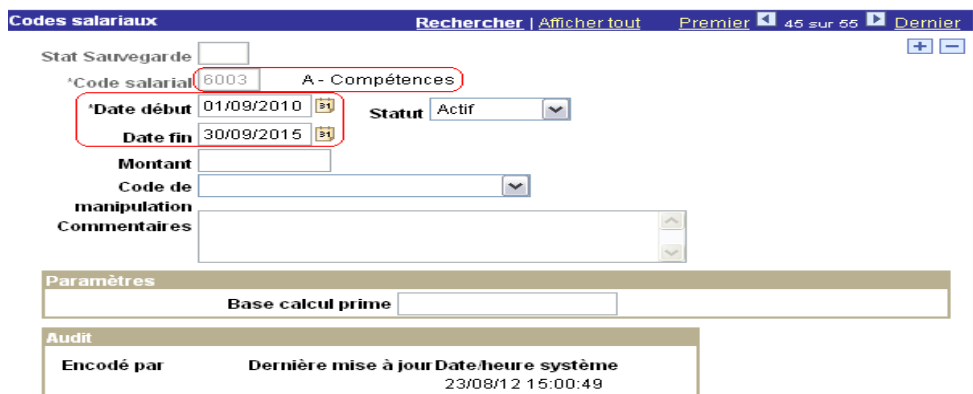
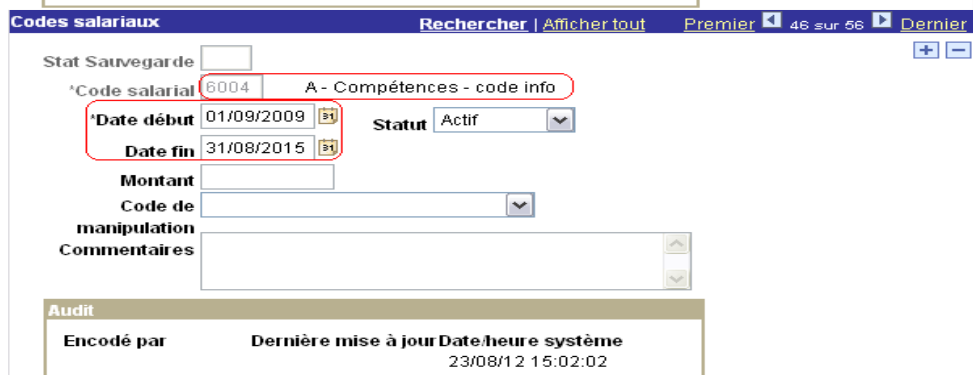
---


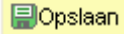
# Encodage

## Codes salariaux à utiliser

Code salarial	Description
6003	Code déclencheur ADC (génère le paiement fin septembre)
6004	Période de référence droit ADC (01/09/X-1 au 31/08/X inclus)
6005	Code déclencheur ADC fin de service (à utiliser uniquement dans le cycle de septembre)

## Comment encoder?

Etape	Action
1	Cliquer sur  .
2	Choisir comme "code salarial" - 6003 - 6004
3	Compléter la date d'effet - 6003: 01/09/xxxx - 6004: 01/09/xxxx -1
4	Compléter la date de fin - 6003: 30/09/xxxx - 6004: 31/08/xxxx
5	Cliquer sur  .

## Encodage, Suite

### ADC fin de service

A utiliser lorsque le droit à l'allocation de développement des compétences se poursuit dans le nouveau contrat.

ADC fin de service est payée à la fin du mois durant lequel le code salarial a été encodé.

Ce code salarial ne peut donc être encodé qu'entre la clôture du mois d'août et celle de septembre, étant donné qu'on ne peut pas payer une ADC anticipée.

**Codes salariaux** Rechercher | Afficher tout Premier 2 sur 55 Dernier

Stat Sauvegarde

'Code salarial  T - Competentie uit dienst

'Date début  Statut Actif

Date fin

Montant

Code de manipulation


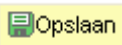
Commentaires

**Paramètres**

Base calcul prime

**Audit**

Encodé par Dernière mise à jour Date/heure système  
24/08/12 07:49:25

Etape	Action
1	Cliquer sur 
2	Choisir comme "code salarial" 6005
3	Compléter la date d'effet.
4	Compléter la date de fin.
5	Cliquer sur 

### Affichage code salarial: calcul original

**Liste des calculs de salaires** Rechercher Premier 1-5 sur 5 Dernier

N° finition: 1008660 Date finition: 19/09/2011 Code finition: Allocation de compétence Type finition: Calcul initial Profil de salaire

Date fin pér de: 30/09/2011 Date début frac: 01/09/2011 Date fin fracti: 30/09/2011 Code Nature: Définitif

Personnaliser | Rechercher Premier 1-7 sur 7 Dernier

Code	Description	Montant	Montant préc. Diff.	Nbre jours	Nbre d'unités	Mont. unité	% de paiement	Dét. cde sal.
6003	A - Compétences	1159,50						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9000	ONSS travailleur	41,16				1159,50	3,55	<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9011	Retenu pension (Police)	86,96				1159,50	7,50	<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9100	Cotis spéc sécurité soc / trim	12,75				1159,50		<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9210	PP indemn et alloc except	478,97				1031,38	46,44	<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9410	Net	539,66						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9500	Cotisation patronale ONSS	44,76				1159,50	3,86	<a href="#">Dét. cde sal.</a>

Ce sujet continue page suivante

## Encodage, Suite

### Affichage code salarial: recalculs

S'il y a un recalcul pour le mois de septembre, l'ADC sera reprise dans l'encodage du traitement.

**N° finition:** 1009220    **Date finition:** 19/10/2011    **Code finition:** Salaire fixe    **Type finition:** Régularisation    [Profil de salaire](#)  
**Date fin pér de:** 30/09/2011    **Date début frac:** 01/09/2011    **Date fin fracti:** 30/09/2011    **Code Nature:** Définitif

Résultats du calcul									
Code	Description	Montant	Montant préc.	Diff.	Nbre jours	Nbre d'unités	Mont.unité	% de paiement	Dét. cde sal.
1000	Base annuelle	17288,31	17288,31						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
3101	Prestations réelles ou équivalent				22,00	167,20			<a href="#">Dét. cde sal.</a>
4000	Traitement	2227,31	2227,31						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
4034	A - Foyer	46,37	46,37						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
4081	T - Brussels Gewest CALog	155,21	155,21						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
6003	A - Compétences	1159,50	1159,50						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
6004	A - Compétences - code info								<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9000	ONSS travailleur	125,74	125,74						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9011	Retenu pension (Police)	254,01	254,01						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9100	Cotis spéc sécurité soc / trim	74,90	74,90						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9102	Cotis spéc sécurité soc / mens	-41,44	-41,44						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9200	Précompte barémique	581,17	581,17						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9210	PP indemn et alloc except	478,97	478,97						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9410	Net	2115,04	2115,04						<a href="#">Dét. cde sal.</a>
9500	Cotisation patronale ONSS	136,72	136,72						<a href="#">Dét. cde sal.</a>

### Calcul CSSS

L4 fait déjà un calcul en septembre de la cotisation trimestrielle, de ce fait, la retenue CSSS sur l'ADC peut être plus élevée que prévue.

### Valider / approuver

Aller dans l'instruction de travail 'valider-approuver'.

## Exemple 1: modification de contrat avec maintien droit à l'ADC

---

### Théorie

S'il n'y a pas de modification dans le niveau ou l'échelle de traitement, le MP conserve le droit à l'allocation de développement des compétences.

---

### Exception

Equivalence de grade, lorsque le MP change d'échelle de traitement dans son grade ex: CC1 vers C1A, BB2.2 vers B2D.2... il conserve l'ADC.

---

### Encodage

Modification du contrat (ex. Statutarisation le 01/05/2011 ou une simple mobilité) sans modifications dans le niveau ou l'échelle de traitement et avec droit à l'ADC.

Contrat contractuel:

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/xxxx	30/04/2011
6004	01/09/xxxx	30/04/2011

Contrat statutaire:

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/2011	30/09/xxxx
6004	01/05/2011	31/08/xxxx

---

### Remarque

Dans le cycle de septembre, le code salarial 6005 doit être encodé, étant donné qu'on ne peut pas payer l'allocation de développement des compétences anticipativement !!

Code salarial	Date de début	Date de fin
6005	01/04/2011	30/04/2011

---



## Exemple 3: fin droit ADC

---

### **Théorie**

Fin du droit à l'ADC lorsque:

- Evaluation bisannuelle insuffisante
  - Atteindre l'échelle de traitement la plus élevée du groupe d'échelles de traitement
  - Avancement barémique et non réussite à une nouvelle formation certifiée
  - Pondération dans classe A4 ou A5
  - Passage à un autre niveau
  - Sortie de service
- 

### **Encodage**

**Fin du droit à l'ADC 31/08/2011 (dernier paiement 09/2011)**

<b>Code salarial</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
6003	01/09/xxxx	30/09/2011
6004	01/09/xxxx	31/08/2011

---

### **Remarque**

L'introduction et la fermeture de l'ADC rétroactivement vont entraîner des recalculs du pécule de vacances et de l'allocation de fin d'année.

---

## Exemple 4: mobilité niveau supérieur

---

**Théorie** On peut s'inscrire à une formation certifiée si on a au minimum un an d'ancienneté de niveau. La condition d'ancienneté doit être remplie à la date d'inscription à la formation certifiée.

---

**Exception** En cas de promotion sociale, la condition d'un an d'ancienneté de niveau tombe (à condition de suivre à temps une nouvelle formation certifiée).

---

**Encodage** Mobilité à un niveau supérieur le 01/06/2011 (dernier paiement 09/2010)

- Contrat niveau le plus bas:

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/xxxx	30/09/2010
6004	01/09/xxxx	31/08/2010

- Contrat niveau supérieur:

- In-ex

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/2013	30/09/xxxx
6004	01/09/2012	31/08/xxxx

- Promotion sociale

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/2012	30/09/xxxx
6004	01/09/2011	31/08/xxxx

---

## Exemple 5: évaluation bisannuelle est insuffisante

---

### Théorie

Le membre du personnel qui perçoit une allocation de développement des compétences et qui obtient la mention finale "insuffisant" à l'évaluation bisannuelle, voit son droit à l'allocation de développement des compétences suspendu pendant la période durant laquelle son évaluation bisannuelle porte cette mention finale.

---

### Encodage

Evaluation bisannuelle est insuffisante le 01/01/2011

---

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/xxxx	30/09/2010
6004	01/09/xxxx	31/08/2010

---

### Remarque

Si l'évaluation suivante au 01/01/2013 est suffisante, les codes salariaux sont à nouveau encodés. Attention : ne pas écraser la date de fin.

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/2013	30/09/xxxx
6004	01/09/2012	31/08/xxxx

---

## Exemple 6: intégration et ADC

---

**Théorie** Le membre du personnel niveau D qui perçoit une allocation de développement des compétences n'a plus droit à la prime d'intégration.

---

**Encodage**

**Droit à l'ADC à partir du 01/09/2011**

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/2012	30/09/xxxx
6004	01/09/2011	31/08/xxxx
6002 (intégration)	01/01/xxxx	31/12/2011

**Fin droit à l'ADC 31/05/2011**

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/xxxx	31/05/2012
6004	01/09/xxxx	31/05/2012
6002 (intégration)	01/06/2012	31/12/xxxx

---

**Remarque**

Les périodes qui se chevauchent ne peuvent pas être introduites par le gestionnaire de dossier. L'encodage de la prime d'intégration ou de l'ADC doit se faire par quelqu'un qui a un rôle spécial.

**Fin droit à l'ADC 31/08/2011**

Code salarial	Date de début	Date de fin
6003	01/09/xxxx	<b>30/09/2012</b>
6004	01/09/xxxx	31/08/2012
6002 (intégration)	<b>01/09/2012</b>	31/12/xxxx

---